



Info Luttés

J.17

Spécial Jérôme

Le journal des cheminots qui luttent

L'histoire nous dit que toute obéissance est une abdication, que toute servitude est une mort anticipée (Elisée Reclus)

“ POUR L'EXEMPLE ” !



Photo Patrice Morel

Nous avons quotidiennement dans votre journal Info Luttés l'« astrologique ». Pour une fois c'est au signe de la balance que nous ferons appel !

Jérôme, Agent mouvement à Savenay (et militant CGT...) comparait en appel au tribunal de Rennes. Tribunal, une fois de plus, exemplaire, pourrions nous dire ! Jérôme n'est pas désigné coupable,

puisque le délibéré se fera le 3 novembre, sans mise en liberté malgré la demande de son avocat. Tout était ficelé d'avance en apparence !

Plus de 1000 amis, camarades, syndicalistes et syndiqués (voire d'autres syndicats... Merci !) de toutes corporations, sont venus montrer leur détermination à ne pas laisser pourrir la justice !

Ainsi ils ont démontré leur détermination à faire valoir le droit de ne pas être poursuivi « pour l'exemple » tel que l'a défini le tribunal de St. Nazaire en 5

minutes chrono pour Jérôme.

Il est emprisonné depuis la dernière manifestation du 23 septembre contre la réforme du régime des retraites, telle qu'elle est édictée par le pouvoir en place.

Aucun chef d'accusation n'est étagé contre Jérôme. Seul fait réellement requis à charge contre lui, dans la plaidoirie, est sa participation à rendre au propriétaire les armes qu'ils ont envoyées ! A savoir des goupilles de grenades envoyées par les forces de l'or-

[.../...]

dre ! A ce propos, dans la plaidoirie, Maître Lemoigne, avocat de Jérôme, ne manquera pas de s'offusquer que « les forces de l'ordre fournissent des armes » à leurs opposants, puisque considérées comme telles !... « Jet de pavés », dira un témoin oculaire de la Bac (NDLR : qui ne doit pas l'avoir !).

Jérôme se serait jeté comme un papillon dans une toile d'araignée tissée par la BAC. Le signalement approximatif serait : « de type européen, une capuche, des lunettes de soleil, un sweat beige et un sac à dos bleu ». Méfiez-vous braves gens, ne ressemblez pas à ce portrait qui pour des raisons d'Etat vous confond avec des casseurs, car nous sommes tous des Jérôme !... Bien entendu, votre journal Info Luttas n'a pas pensé une seule fois que cette seconde mise en scène serait de mèche avec l'Elysée pour continuer l'exemplarité de la notion de justice de notre beau

pays. A la veille d'un si beau jour de lutte interprofessionnelle et nationale contre les décisions démocratiques de l'Assemblée Nationale et à l'encontre des 70% de personnes contre la réforme en l'état. Quel beau jugement pour crier que la CGT a encore une fois raison ! Un camarade est écroué pour le grand plaisir du Capital,



au détriment de sa liberté de manifester. Ne l'oublions pas et montrons notre détermination et notre Résistance à poursuivre le combat dans la dignité, contrairement à la République qui trahit son honneur ! Certains sont sourds par rapport aux revendications et on l'ouïe fine pour limiter la manifestation ! C'est un jugement qui a un caractère politique. Cet après-midi, à la manifestation de Nantes, dans toutes les manifestations de ce pays, montrons, TOUS ENSEMBLE, notre détermination et notre attachement à nos valeurs fondatrices : Liberté, Égalité, Fraternité. ■

Volées d'inquiétudes, Christelle, mère de leurs deux enfants, Théo (10 ans) et Sacha (7 ans), attristée.



Photo Jean-Louis Bernier

Yannick, Secrétaire du secteur CGT de Nantes et Christelle.

« La Sncf n'hésite pas à lui envoyer des menaces par courrier sous forme de « demande d'explications » lui demandant comment ce fait-il qu'il n'a pas prévenu de son absence à compter du 24 septembre ? Ça angoisse Jérôme, car il se dit qu'à la sortie ce n'est pas fini... et puis c'est deux mois de salaire en moins ! Il y a une cagnotte de la CGT, mais je ne peux pas lui dire car c'est une surprise... » Et puis il y a « le verdict » : « Qu'est-ce que je vais dire aux enfants ? »

Nous la réconfortons en disant qu'aucun jugement n'est prononcé encore, mais quelle image donne de la justice ?... ■

Le point G...

Du fait que la quasi totalité des grévistes s'est rendue à Rennes, nous n'avons pu recueillir les détails de toutes les AG d'hier. Toutefois, elles ont toutes reconduit le mouvement pour participer à cette grande journée d'action.

Extrait de la prise de parole de Pascal Poupat, Membre du bureau Fédéral CGT des cheminots.

Aujourd'hui cela fait donc 34 jours que l'injustice perdure, car si Jérôme est coupable



Photo Patrice Morel

alors nous sommes tous coupables : Coupables de résister, coupables d'exiger une autre réforme des retraites, coupables de revendiquer des augmentations de salaire, des emplois pour de meilleures conditions de travail ! Coupables encore d'argumenter et d'avoir des contre propositions alors que les porte flingues du capitalisme nous ont servi la même soupe libérale en 1993, 95, 2003 et 2007 : Et pour quel résultat ?

[.../...]

Dans de nombreuses villes, les forces de l'ordre ont reçu la consigne de brutaliser les manifestants.

[.../...]

La CGT dénonce également le « camouflage » sous des autocollants syndicaux, dont ceux de la CGT, de policiers dans les manifestations et rassemblements. ■

JUSTICE INJUSTE !

Ne voulant rien laisser au hasard, votre journal s'est informé avant le procès auprès de l'avocat de Jérôme, Maître Lemoigne.

Info Luttas : Les cheminots s'inquiètent du procès qui va se dérouler !

Maître Lemoigne : D'abord nous avons un procès et un jugement qui est injuste, infondé et extrêmement sévère. Nous dénonçons cette justice expéditive. Il faut se rappeler que nous avons une condamnation avec prison ferme avec un délibéré qui a duré cinq minutes pour trois prévenus. C'est totalement inacceptable.

Info Luttas : C'est courant ce genre de délibéré ?

Maître Lemoigne : Nous le voyons dans ce type de sanction à la suite de manifestations. Nous ne sommes pas, et je le dénonce encore une fois, dans des cas de casseurs.

Les gens qui manifestent ont quelque chose à dire et le font de façon pacifique. A la suite d'utilisation, de façon illégale de grenades lacrymogènes, ils ont simplement exprimés leur désaccord en réexpédiant les goupilles de ces grenades qu'ils avaient reçues sur la tête.

Info Luttas : En fait, c'est rendre la grenade à leur propriétaire ?

Maître Lemoigne : C'est réexpédié à l'envoyeur !



Photo Michel Charrier

A la sortie de l'énoncé, maître Lemoigne (sur la photo) a témoigné devant les sympathisants révoltés devant le tribunal :

« Il est important pour lui de savoir qu'il y avait un soutien massif.

La cour n'a pas rendu sa décision, mais n'a pas levé le mandat de dépôt. Soit encore une semaine en détention !

Il faut rester confiant pour que la justice sanctionne St. Nazaire pour sa sévérité et relâche Jérôme car il n'a pas commis les faits pour lesquels il subit un traumatisme aujourd'hui. » ■

JÉRÔME EST PRÉSUMÉ COUPABLE

Joël Lemarié, secrétaire du syndicat CGT des cheminots de Savenay, s'exprime pour notre journal Info Luttes de Nantes !

Cela est contraire à l'éthique de notre pays, PAYS DES DROITS DE L'HOMME PARAÎT-IL ?

Comme l'a dit Maître Le Moigne l'avocat de Jérôme, la procédure de comparution immédiate est non-conforme à la Constitution et le jugement de St Nazaire doit-être annulé. De plus celui-ci ne comporte pas de pseudo motivations :

Que reproche-t-on à Jérôme ?

D'avoir retourner deux goupilles de grenades, grenades qui je le rappelle ont été envoyés par les CRS, comme ci, ceux-ci, cherchaient à alimenter les manifestants en armes !!!...

Quelles sont les preuves ?

Le seul élément contenu dans le dossier de l'Avocat Général représentant de l'Etat est un PV de l'Officier de Police Judiciaire (M. Papillon) indiquant qu'un homme de type européen avec une cagoule, un sac à dos, portant des lunettes de soleil aurait lancé des pierres... Sur les photos du dossier, Jérôme n'y figure pas. Il nie les faits qui lui sont reprochés.

Il n'existe donc aucune preuve de la culpabilité de Jérôme. Pourquoi le Juge de la Cour d'Appel de Rennes refuse-t-il de lever le mandat de dépôt. Afin de le maintenir en



Les collègues et camarades de Jérôme, avant le départ pour Rennes, devant la brigade de Savenay.

prison jusque mercredi 3 novembre 2010, jour du prononcé du délibéré... Nous ne comprenons pas.

Le 1^{er} sentiment des participants à ce jugement est l'écoeurement. C'est indigne dans notre pays. Sur les bases établies par le Procureur de St Nazaire, n'importe qui d'entre nous pourrait se trouver à la place de Jérôme ...

Si Jérôme est coupable nous sommes tous coupables :

**coupable de manifester
coupable de revendiquer
coupable de s'exprimer dans la rue...**

Au travers de ces méthodes, c'est le droit de grève qui est bafoué.

**Qu'est ce qui se cache derrière cela ?
Des motivations politique ?
Sans doute**

Extrait de la prise de parole de Marie-Claude Robin, Secrétaire de l'Union Départementale CGT de Loire Atlantique.



Photo Laurent Le Pen

Vous êtes cheminots ou salariés de différentes entreprises, mais nous sommes avant tout des citoyens, et nous refusons l'injustice de la condamnation de Jérôme.

[.../...]

Et pourtant nous assistons à une répression féroce sur tout le territoire depuis la rentrée de septembre.

Arrestations le 23 septembre à Saint-Nazaire dont Jérôme, avec 3 condamnations à de la prison ferme. 12 arrestations le 12 octobre, encore 2 condamnations à de la prison ferme. Des condamnations à la hussarde qui se passent en quelques minutes seulement. Indigne. Et de nouveau 18 interpellations samedi 16 octobre.

Dans ce contexte, cette répression marque véritablement un signe des faibles.

Clin d'oeil

Ce n'est pas du gâteau !

Nous avons soutenu Jérôme au tribunal de Rennes, capitale de la Bretagne. Les cégétistes de Nantes, Saint-Nazaire et Savenay s'y sont rendus en 4 cars !

GRÈVE NATIONALE AUJOURD'HUI
RENDEZ-VOUS À 13H30 PLACE DES LUTTES



Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Fonction : _____
Tél : _____ e.mail : _____ @ _____
Grade : _____ Établissement : _____

**ensemble, plus forts
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100

Extrait du communiqué de la Fédération CGT pénitentiaire du 25/10/2010

[.../...]

La dignité est du côté de celles et ceux, jeunes et moins jeunes, qui luttent démocratiquement pour une société plus juste, plus solidaire et plus équitable. La CGT Pénitentiaire dénonce les dérives répressives et despotiques d'un gouvernement aux abois, qui, par tous les moyens, tente encore une fois de discréditer, de criminaliser et de faire avorter le mouvement social actuel, les revendications et actions justes et justifiées des salariés, des privés d'emploi, des retraités et de la jeunesse sur la retraite, l'emploi et les salaires et ce sur l'ensemble du territoire français !

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, la CGT Pénitentiaire appelle ses adhérents et militants à marquer leur solidarité, d'une façon ou d'une autre, envers chaque syndicaliste et chaque manifestant incarcéré abusivement (dans le respect du cadre professionnel)

[.../...]

La CGT Pénitentiaire apporte son soutien absolu, sa totale solidarité à Jérôme et sa famille, à la Fédération CGT Cheminots et à l'UD CGT de Loire Atlantique, dans ce combat pour la Justice et la Liberté !

Astro-logique

Même les astres sont avec nous.

Cancer

Une journée intense et enrichissante vous attend.

Tous à la manif !

La CGT réitère sa demande d'ouverture de négociations avec le gouvernement et le Medef sur un autre projet de réforme des retraites.

La CGT estime qu'il est encore possible d'amplifier l'engagement de tous les salariés de toutes catégories et de toutes les générations concernées par le devenir des retraites.

Journal édité et imprimé par les cheminots CGT de Nantes en grève.

Contact au syndicat, 19 boulevard de Stalingrad à Nantes.

Tél. : 02.40.74.96.44

Fax : 02.40.37.98.67

cheminot.cgt.nantes@wanadoo.fr

Tél. contact urgence info :

PM 06.24.93.32.10

À toute fin utile, les divers numéros sont téléchargeables sur le site perso : <http://www.patcatnats.fr/>

Un camarade a filmé et mis sur Youtube la prise de paroles à la sortie du tribunal.

Impressionnant !

Tous à vos ordinateurs :

http://www.youtube.com/watch?v=Bm33o_wjmA0im

SOLIDARITÉ

Dans le n° 4, la question avait été soulevée. Pour le syndicat CGT de Nantes, la question est tranchée.

Les cheminots engagés dans la grève ne souhaitent pas être porteurs de l'action collective par délégation d'autres cheminots.

Donc la solidarité financière émanant des cheminots soutenant nos revendications sera versée à notre camarade Jérôme incarcéré depuis 28 jours.

Quant aux autres ils peuvent établir un chèque à l'ordre de "CGT Solidarité lutte retraite".

Actu interne

LONGUE ET DURE !

Cette mobilisation, ce mouvement de grève quoi qu'en en dise dure et dure. Remerciements particulier à nos cuisiniers Rosco et Yoyo.

Un cheminot a encore fait le choix de rejoindre la C.G.T. Ensemble construisons ta C.G.T.

Nous t'invitons à contacter un militant C.G.T ou à nous transmettre ta demande d'adhésion.

La FD

Extrait du communiqué du 27 oct.



Le mouvement social a déjà la bataille de l'opinion publique

Le pouvoir a fait voter, au prix d'un véritable déni de démocratie assorti d'un coup de force au sénat, une réforme rejetée par plus de deux tiers des

français.

Il table maintenant sur le vote à l'assemblée nationale pour qu'elle soit entérinée. C'est la politique du fait accompli, mais il ne l'est pas encore. La loi n'est pas promulguée !!

Le kiosque

Direct Nantes du 28 Oct. - 500 personnes environ ont manifesté hier à Rennes en soutien à un cheminot CGT de 37 ans qui comparait devant la cour d'appel de la ville.

Il a été condamné le 24 septembre à Saint Nazaire à deux mois de prison ferme pour des incidents lors d'une manifestation contre la réforme des retraites

L'Humanité du 28 Oct. - La justice défaille contre un cheminot

La cour d'appel de Rennes maintient en détention, avant libération, Jérôme Zimmer, condamné à deux mois de prison ferme après la manifestation du 23 Septembre.

« C'est une décision indigne, écoeurante » Yannick Colin secrétaire CGT des cheminots de Loire Atlantique

Presse Océan du 28 Oct. - Il n'y a pas que des régimes particuliers, des privilégiés, des retraites chapeau

Germaine a été salariée chez un marchand de charbon avant d'entrer à la SNCF comme garde-barrière (...)

" je passais 12 heures par jour, 6 jours sur 7 dans une petite guérite "

Elle vit avec 904€ par mois.

OTAGE du capital

Jérôme est innocent !

Après la manifestation du jeudi 23 septembre 2010, un de nos camarades de Savenay a été interpellé par les forces de l'ordre 1h30 après la fin de la manifestation et placé en garde à vue. Le lendemain il a été jugé en comparution "immédiate" puis condamné en 5 mn à 2 mois de prison ferme avec mise en détention immédiate" à titre d'exemple" à



Photo Patrice Morel

précisé le procureur sans aucune preuve. Il est passé en appel au tribunal de Rennes le 27 octobre. Le délibéré a été reporté au 3 novembre. Malgré la demande de l'avocat de laisser Jérôme dehors, il est toujours en prison !

Une pétition circule. Signez-là...

PLUS DE 9.000 SIGNATURES ont été déposées au tribunal. NOUS CONTINUONS !

Jour du procès en appel à RENNES
3 NOVEMBRE
RDV À 13H30
place du Parlement à Rennes
DÉPART EN TRAIN

INSCRIVEZ-VOUS